



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

1. OBJET

La présente politique établit les objectifs stratégiques et les normes pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC).

2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Manuel du système de gestion des LNC établit les responsabilités, les pouvoirs et les obligations redditionnelles de l'organisation.

La mise en œuvre de la présente politique relève de tous les cadres, gestionnaires, superviseurs et employés des LNC qui participent aux activités associées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

La responsabilité de la mise sur pied et de l'examen de la présente politique incombe au président-directeur général.

Le conseil d'administration est responsable de l'autorisation de la présente politique.

3. POLITIQUE

La présente politique établit les objectifs stratégiques et les normes pour l'ensemble des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'appuyer le but des LNC de :

« Faire progresser les sciences et la technologie nucléaires aux fins d'un monde propre et sécuritaire. »

Une activité d'approvisionnement et une chaîne d'approvisionnement efficaces sont essentielles à la mission des LNC pour :

- restaurer et protéger l'environnement au Canada en réduisant et en gérant efficacement les responsabilités nucléaires;
- offrir au monde des solutions énergétiques durables, notamment le prolongement de la durée de vie utile des réacteurs, des technologies énergétiques liées à l'hydrogène et la mise au point de combustibles pour les réacteurs de demain;
- démontrer avec leurs partenaires la viabilité commerciale des réacteurs de conception avancée, dont le petit réacteur modulaire (PRM);
- collaborer avec les établissements médicaux, les établissements d'enseignement et les entreprises pharmaceutiques afin d'ouvrir la voie vers de nouvelles thérapies alpha pour le traitement du cancer qui permettront de sauver un nombre incalculable de vies;
- tirer parti de l'ensemble de leurs capacités afin de favoriser leur succès commercial sur les marchés canadiens et internationaux.



Pour y parvenir, les LNC :

1. veilleront à ce que l'approvisionnement équitable, accessible, ouvert et concurrentiel soit effectué selon les normes professionnelles, l'éthique et la conduite les plus élevées au moyen de leurs processus, de leurs gens et de leurs comportements;
2. maintiendront un Code de conduite du fournisseur assurant que leurs fournisseurs sont tenus responsables de leur conduite et se conforment à des normes éthiques élevées en matière de respect de la loi, des droits de la personne et des pratiques d'emploi ainsi que de comportements anticorruption et anticoncurrentiels. Les LNC ne tolèrent aucune forme de traite de personnes, de travail d'enfants ou de travail forcé;
3. mettront en œuvre des pratiques d'approvisionnement durables et écologiques qui réduisent les effets environnementaux, favorisent la mobilisation communautaire, le développement économique (aux échelles locale, régionale et nationale) et la diversité et l'inclusion (notamment des petites et moyennes entreprises et des entreprises locales et autochtones) où cela est possible et assurent un milieu de travail durable et sécuritaire pour les employés et les fournisseurs des LNC;
4. établiront et maintiendront une stratégie de chaîne d'approvisionnement qui favorise la collaboration et offre une agilité, une souplesse et une valeur optimale aux LNC et à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) en tirant parti des pratiques exemplaires de l'industrie;
5. appliqueront une approche graduelle à leurs activités de chaîne d'approvisionnement en fonction de la valeur, de la complexité et du risque;
6. entreprendront toutes les activités de chaîne d'approvisionnement conformément aux lois applicables et aux obligations des LNC dans le cadre de leurs ententes avec EACL, et veilleront à ce que toutes les exigences pertinentes des LNC (p. ex., santé et sécurité) soient prises en compte de manière appropriée et respectées au sein de la chaîne d'approvisionnement;
7. maintiendront un effectif compétent, durable et en nombre suffisant en optimisant les décisions de fabriquer (à l'interne) ou d'acheter (utilisation de sources externes);
8. développeront, maintiendront, intégreront et optimiseront une chaîne d'approvisionnement à la hauteur, qualifiée et saine pour les LNC et l'industrie nucléaire canadienne, possédant les connaissances, les compétences, l'expertise, l'expérience et les habilitations de sécurité requises;
9. veilleront à ce que les décisions afférentes à la gestion de la chaîne d'approvisionnement équilibrent les facteurs pertinents, notamment l'utilisation optimale de la main-d'œuvre, des ressources financières et des autres ressources, ainsi que l'analyse des coûts et des avantages à long terme;
10. détermineront, aborderont, affecteront, atténueront et géreront les risques qui peuvent menacer les activités de mise en œuvre, de chaîne d'approvisionnement ou les activités organisationnelles plus vastes;



Canadian Nuclear Laboratories | Laboratoires Nucléaires Canadiens

11. collaboreront avec des fournisseurs afin de préconiser l'amélioration continue et l'innovation commerciale en facilitant les évolutions technologiques, commerciales et organisationnelles qui conviennent pour procurer la valeur optimale;
12. assureront la visibilité et la transparence des occasions appropriées qui se présentent dans la stratégie de chaîne d'approvisionnement et le plan d'approvisionnement des LNC afin d'encourager l'amélioration de la planification, de la collaboration et de l'accès aux marchés;
13. veilleront au sain contrôle financier de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise vigoureuse.